

SSIAP3

Remise à niveau

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.



PRÉ REQUIS OBLIGATOIRES

Titulaire du diplôme SSIAP3, d'une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » de niveau 3 OU des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministère de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3, Être titulaire d'un certificat de secourisme (SST, PSC1 ou PSE1) en cours de validité
Certificat médical de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

DURÉE TOTALE INDICATIVE

➤ 35H00

HORAIRES

De 09h00 à 12h00 et
de 13h00 à 17h00

ACCESSIBILITÉ

Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander lors de l'inscription a contac@worksafety.fr
Formation ouverte à certaines formes de handicap

OBJECTIF

Révisions du Diplôme de Qualification Incendie, S.S.I.A.P. 3

PARTICIPANTS

8 stagiaires maximum

PUBLIC

Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3.

DÉLAI D'INSCRIPTION

➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ENCADREMENTS

- Mr Michel BOYER
- Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation.

DÉBOUCHÉES PROFESSIONNELLES

➤ Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3
Responsable sécurité et sûreté globale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Pièce d'identité
- Diplôme SSIAP 3 et dernier recyclage
- Brevet de secourisme à jour

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO2
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses, prise en compte des événements
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce

RECYCLAGE

➤ Recyclage triennal de 21 heures.

Programme de la formation

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	DURÉE
<u>1ÈRE PARTIE :</u> DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	• Les obligations en matière d'affichage • Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu • Suivi et planification des contrôles réglementaires • Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission	3H00

2ÈME PARTIE : COMMISSION DE SÉCURITÉ	• Composition des commissions de sécurité • Rôle des commissions de sécurité • Missions des commissions de sécurité • Documents à transmettre ou à tenir à disposition	3H00
3ÈME PARTIE: RÈGLEMENTATION	• Règlement de sécurité dans les ERP • Dispositions générales, particulières et spéciales • Règlement de sécurité dans les IGH • Rappel des textes sur les moyens de secours • Rappel sur le code du travail • Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre du jury aux examens SSIAP	7H00
4ÈME PARTIE: NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL	• La délégation de pouvoir et la délégation de signature • La responsabilité civile et responsabilité pénale • Le délit de mise en danger de la vie d'autrui	2H00
5ÈME PARTIE: FONCTION MAINTENANCE	Contextes d'obligation réglementaires Aspects juridiques : • Les contrats avec obligations de moyens • Les contrats avec obligations de résultats • Différents types de contrats • Prédictifs • Préventifs • Correctifs ou curatifs • Normalisation	2H00
6ÈME PARTIE: ETUDE DE CAS	• Rappel de la méthode • Lecture de plan	3H00
7ÈME PARTIE: L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	• Les dispositions réglementaires : • Les commissions d'accessibilité • Les exigences réglementaires générales • Les exigences dimensionnelles et qualitatives • Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) • Visite, réception par commission d'accessibilité	2H00
7ÈME PARTIE: ANALYSE DES RISQUES	• Évolution du maintien du niveau de sécurité • Le document unique • Le plan de prévention • Évaluation des risques de travaux par points chauds	5H00
7ÈME PARTIE: MOYENS DE SECOURS	• Moyens d'extinction incendie • Moyen d'alerte des secours • Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours • Connaître et savoir exploiter un SSI	2H00

EVALUATION

UNE APPRÉCIATION SUR LES ACTIONS DU STAGIAIRE PENDANT LES SÉQUENCES PRATIQUES OU L'ÉTUDE DE CAS DEVRA ÊTRE TRANSMISE À L'EMPLOYEUR.

VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

TARIF SUR DEMANDE DE DEVIS

MISE A JOUR LE 12/07/2024

TEXTE DE RÉFÉRENCE

➤ Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

WWW • WORK SAFETY • FR

SARL WORK SAFETY 12 rue du 8 mai 32000 AUCH

Téléphone : 0670346037

E-mail : contact@worksafety.fr

N° SIRET / 94919265200012

Numéro préfectoral : 76320085132

